

35 – 37, rue Ponsardin

(entrée au n° 37)

51100 REIMS

Tél. 03 26 88 52 66

E-mail : s3rei@snes.edu

Internet : reims.snes.edu

Permanences tous les après midi

Du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

Reims, le 16 juin 2026

Le Secrétariat Académique

à

Monsieur le recteur de l'académie de
Reims

Objet : organisation correction DNB Lettres.

Monsieur le recteur,

En octobre dernier, nous avons participé à un groupe de travail sur les examens. A cette occasion, au regard des dates de passation des écrits annoncées, nous avons signalé qu'il serait intéressant que les corrections des copies de français, étant donné qu'elles nécessitent plus de temps, commencent plus tôt que les autres disciplines, tout en prenant en compte les fortes chaleurs prévisibles.

Cette proposition a en partie été prise en compte, dans la mesure où la correction en lettres débutera le mercredi 1^{er} juillet...mais l'après-midi, ce qui est très regrettable pour nous en termes d'organisation personnelle des collègues et surtout en termes de charge de travail qui s'est accumulée en fin d'année. Dans quelle mesure les contraintes familiales sont-elles prises en compte ? Des gardes d'enfants sont-elles organisées pour les personnels en difficulté ?

De plus, après consultation de l'Inspection et du service des examens, nous apprenons que les collègues ne seraient pas systématiquement déchargés de cours le matin mais que cela se ferait « au cas par cas », selon le temps de trajet et de repas...évalués par les chefs d'établissement.

La tâche de correction est fastidieuse et nécessite une disponibilité d'esprit et une concentration importante : quelle sera-t-elle après une matinée de cours ? Avec la canicule ? La mission de correction primant, il n'est pas acceptable qu'on y ajoute celle d'assurer des cours à cette période de l'année qui nécessitent aussi plus d'énergie. Par respect pour les candidats, les correcteurs sont-ils mis dans de bonnes conditions avec cette surcharge d'activités ? Enfin, dans le cas de grosse chaleur, le bien-être au travail est-il pris en compte ?

Nous vous demandons donc que les collègues concernés par cette mission soient systématiquement dispensés des cours dans leurs établissements le mercredi matin. Cette mesure nous semble indispensable pour une correction sereine. Mais nous souhaitons avant tout que la correction en lettres puisse commencer le mardi matin, pour permettre un réel étalement sur 4 ½ journées en cas de canicule, sans empiéter encore sur la vie familiale des collègues.

Veuillez agréer, Monsieur le recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat Académique,



Esther JOBERTIE,
Secrétaire Académique.